



SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 23 octobre 2019 à 18h00, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

M. IORIO Antoine	M. THOUVENIN J.-Marie	M. BARBE Jérôme	M. CINO Frédéric
M. BALCERZAK Roland	Mme CONTRERAS Céline	M. PETERMANN Mathieu	M. DI BARTOLOMEO R
M. PHILIPPE Lionel	M. LORENTZ Maurice	M. LEUBE Michel	M. VUILLEMARD Patrick
M. ANDRE René	M. BECKER Patrick	M. BOGUET Henri	M. GANDECKI Claude
M. KLOP Jean	M. LOUIS Jean-Charles	Mme RENAUX Patricia	M. SAPIN Bruno
M. WALTER Jean-Marie	M. FRIJO Antoine	M. GREINER Philippe	M. HEYERT Jean-Marc
M. HOLSENBURGER A.	M. JURCZAK Serge	Mme KHAMASSI Kheira	M. LAVAUT José
M. MEDVES Jean-François	Mme SPERANDIO F.		

Procurations :

M. ZENNER Bernard	a donné procuration à	M. THOUVENIN J.-Marie
M. FERRERO Marc		M. KLOP Jean
M. LA VAULLEE J.-Pierre		M. LEUBE Michel
M. SCHITZ Denis		M. LOUIS Jean-Charles
M. MIZZON Jean-Marie		M. SCHREIBER Roger
M. LEBOURG Gérald		Mme KHAMASSI Kheira
M. NOEL Guy		M. BALCERZAK Roland
M. BAUR Denis		M. DI BARTOLOMEO R
M. SZUREK Michel		Mme CONTRERAS Céline
Mme ZYDEK Christine		M. PETERMANN Mathieu
Mme CEDAT-VERGNE N.		M. SAPIN Bruno
M. HERGAT Michel		M. LORENTZ Maurice
Mme FRIIO Marie-Rose		M. PHILIPPE Lionel
M. VOUIIN Jean-Pierre		M. VUILLEMARD Patrick
Mme BRIER Marcelle		M. BECKER Patrick
M. WANNINGER J.-Marc		M. IORIO Antoine
M. CHRISTNACKER D.		Mme RENAUX Patricia
M. DORVEAUX Lionel		M. WALTER Jean-Marie
Mme FICARRA Béatrice		M. HEYERT Jean-Marc
M. OCTAVE Henri		M. MEDVES Jean-François

Absents excusés :

M. TOCZEK Jean-Paul
M. PERON Patrick

M. BROUILLET Laurent
Mme SASSELLA Sylvie

M. PERLATI Daniel
M. LANGENFELD Guy

Absents non excusés :

M. LATTWEIN Jean-François

La séance débute à 18h20.

Début de la séance :

Membres en exercice : 58
Présents : 30
Procurations : 20
Absents : 8

Arrivée de M. BOGUET au cours du point 2.

A partir du point 2 :

Membres en exercice : 58
Présents : 31
Procurations : 20
Absents : 7

Pour le vote du point 4 :

Mr Barbe (PDG de Trans Fensch) ne participe pas au vote.

Entre les points 4 et 5 sortie de M. Louis

Pour le vote du point 5 :

Membres en exercice : 58
Présents : 30
Procurations : 19
Absents : 9

Pour le vote du point 6 :

Au cours du point 6, retour de M. Louis et sortie de M. Jurczak.

Membres en exercice : 58
Présents : 30
Procurations : 20
Absents : 8

Pour le point 8 :

Au cours du point 8, retour de M. Jurczak.

Membres en exercice : 58
Présents : 31
Procurations : 20
Absents : 7

La séance est levée à 19h50.

Assistaient en outre :

Mme AUBURTIN-COLNOT Isabelle, directrice générale du SMiTU

M. ANDRE Cédric, directeur adjoint du SMiTU

M. DIMEL Sébastien, responsable des finances du SMiTU

M. VAUTRELLE Alexandre, responsable juridique du SMiTU

Mme SCHLIENGER Sylvaine, chargée de mission PDU et Citézen du SMiTU

POINT 3 – DELIBERATION N° 2019/54 - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Introduction

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est prévu par l'article L.5211-36 du code général des collectivités territoriales (CGCT), et l'article L.2312-1 du même code fixe son contenu. Il doit être organisé dans les deux mois précédents le vote du budget.

La loi Notre en vigueur depuis le 7 août 2015 a modifié le nom et le contenu du rapport d'orientation budgétaire.

Il devra préciser :

- les avantages en nature et temps de travail des agents,
- l'organigramme de la structure.

ANNEE 2019

L'année 2019 a été marquée par 2 sujets prédominants dans la gestion à venir du SMiTU à court, moyen et long terme au niveau de ses projets. La santé économique de Trans Fensch est au centre des débats et influe directement sur la faisabilité du projet de BHNS piloté par le Syndicat.

Ainsi, lors du Comité syndical du 3 avril 2019, les élus se sont inscrits dans la continuation du plan sur 3 ans initié en 2018 en vue de la récupération totale du montant correspondant au Versement Transport (VT) majoré. Celui-ci étant destiné au financement du projet de BHNS (fléchage de 7 millions d'euros).

Après avoir validé et tenu la baisse de 2,8 millions d'euros sur la compensation tarifaire versée à Trans Fensch sur l'exercice 2018, les élus ont voté une baisse de la subvention forfaitaire d'exploitation à notre exploitant de 1,2 millions d'euros pour 2019. En 2020, il sera demandé une réduction supplémentaire des charges d'exploitation à Trans Fensch de 3 millions d'euros pour arriver au 7 millions d'euros consacré au projet Citézen.

En parallèle des économies demandées à Trans Fensch, le SMiTU continue dans la lignée de 2018 à réduire ses coûts de fonctionnement.

Projet Citézen

L'année 2019 a été, parallèlement, une année déterminante pour le projet structurant du SMiTU. Le syndicat est accompagné par la BEI (Banque Européenne d'investissement) qui a proposé de prendre à sa charge un panel d'études (étude sur le choix de la motorisation, étude sur la faisabilité technique et financière du projet). Ces études permettront fin décembre 2019 de conventionner avec le SMiTU un partenariat de financement sur le projet, labellisant ainsi le projet Citézen. La BEI présente un fort intérêt au projet du SMiTU mais sollicite en revanche une réalisation du projet sur un planning réduit avec une mise en service en 2026.

Ainsi, suite à un 1^{er} rendu du cabinet mandaté par la BEI concernant l'étude sur la motorisation, le Comité Syndical a validé le 25 septembre 2019 le choix de la motorisation de la future flotte du BHNS (ainsi que le renouvellement du parc existant qui se fera d'une manière échelonnée). Le choix de l'électrique a été une évidence pour les élus du SMiTU et s'inscrit dans un cadre économique intéressant pour le Syndicat, tout en respectant les normes environnementales qui sont demandées par l'Etat aux différents transporteurs nationaux.

Concernant les étapes importantes à respecter, le syndicat a obtenu l'autorisation environnementale sur le projet suite à l'arrêté préfectoral du 04/02/2019, ainsi que la déclaration d'utilité publique (DUP) en décembre 2018

Le projet Citézen s'inscrit également dans un projet urbain global de la rive droite de la Moselle et de sa desserte, un protocole de partenariat entre la ville de Thionville, le SMiTU et le groupe ferroviaire SNCF a été signé par les 3 parties le 10 juillet 2019.

Les élus ont voté un marché pour un nouveau mandataire (suite à l'arrêt de l'ancien mandataire au 31/07/2019) pour accompagner le SMiTU dans sa mission. Le marché concernant l'ouvrage d'art Moselle qui sera signé par le Président après validation des financeurs, la convention entre l'Etat (DREAL) et le SMiTU concernant la subvention 3^{ème} appel à projet de 10,16 millions d'euros.

Détermination de l'offre de transport

Le SMiTU a repris son rôle d'autorité organisatrice de la mobilité et a mandaté un cabinet spécialisé pour effectuer une enquête origine/destination afin de connaître les besoins des usagers.

Suite au résultat de l'enquête origine/destination restitué fin du 1^{er} trimestre 2019, une étude consacrée à une restructuration et une optimisation complète du réseau (en se basant sur les futures lignes du projet Citézen) a été lancée avec un choix de scénario qui sera validé en Comité Syndical d'octobre 2019. La mise en œuvre de ce travail de fond est programmée pour la rentrée scolaire 2020.

Dépôt de Thionville

Les élus ont décidé en 2018 de procéder au regroupement des deux dépôts de Florange et de Thionville sur le site de Florange afin d'optimiser l'exploitation sur un seul dépôt. Cela a été acté par le transfert complet du dépôt de Thionville le 14 juillet 2019 minuit (avec le déménagement et l'installation à Florange du distributeur de titres de transports, ainsi que l'ensemble du matériel et du personnel). Le Comité Syndical du 25 septembre 2019 a pris les délibérations utiles et nécessaires à la mise en vente du bien immobilier où un acteur économique thionvillois s'est déjà positionné.

Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes

La CRC a continué cette année son contrôle de l'AOMD et Trans Fensch (initié mi-septembre 2018). Un rapport provisoire devrait être envoyé au Président du SMiTU courant dernier trimestre 2019.

ANNEE 2020

Orientation stratégique du SMiTU

Les objectifs

- Continuer à remplir pour l'AOMD ses obligations légales (cf : Annexe 1)
- Mise en œuvre du projet BHNS 2019-2026
- Affectation du versement de transport (VT) majoré au projet BHNS dès 2020
- Suivi et mise en œuvre des actions PDU

Les moyens à mettre en œuvre

- Finances :

Le montant des dépenses susceptible d'être alloué aux charges de transport, hors VT majoré représente 13 127 223 €. Ce montant comprend les sommes réglées à la Région Grand Est, aux autres transporteurs et à Trans Fensch.

Le VT majoré doit donc être affecté au projet Citézen en 2020, celui-ci représente environ 7 millions d'euros et supporterait les charges annuelles (intérêts + capital) des emprunts contractés pour le projet.

Aussi, il est proposé pour 2020 de diminuer la part versée à Trans Fensch de :

- 2,8 millions d'euros (compensation tarifaire au réelle)

Plus

- 1,2 millions d'euros

Plus

- 3 millions d'euros

Soit 7 millions d'euros hors reversement des kilomètres non effectués.

- Parts des collectivités :

La commission de « modification du calcul des parts des collectivités » continue son travail pour trouver une règle de calcul la plus juste possible pour l'ensemble des communes membres. Plusieurs simulations sont en cours de préparation et une modification des statuts sera nécessaire si l'on change un des 3 critères.

En 2020, le produit global demandé est égal à celui-ci voté en 2019 en mettant à jour les paramètres pour chaque collectivité.

- Réseau :

Pour définir son offre de transport et sa gamme tarifaire, le SMiTU a repris la maîtrise de sa compétence transport. La refonte du réseau Citéline se fait par phasage.

Ainsi, les résultats de l'enquête OD ainsi que l'étude sur la restructuration complète du réseau détermineront un scénario intégrant les futures lignes du projet Citézen pour une mise en oeuvre pour la rentrée scolaire de septembre 2020.

Si la phase de test du SAE léger initié en 2019 s'avère concluante sur les 10 véhicules équipés, celui-ci sera étendu sur l'ensemble du parc de Trans Fensch permettant un meilleur suivi des temps de parcours et un outil adapté et précieux pour les chauffeurs (gestion des avances-retards...).

- BHNS :

L'étude faite en partenariat avec la BEI devant démontrer la faisabilité financière et technique du projet BHNS en étudiant les impacts d'une motorisation « propre » arrive à échéance. Cette étude devrait être rendue courant novembre 2019. L'instruction du dossier de financement se fera après cette date, faisant suite à une convention entre la BEI et le SMiTU, labellisant ainsi le projet. Pour rappel, la BEI souhaite que le projet se réalise en 5 ans, ce que les élus devront valider.

Concernant les financements de ce projet :

- ✚ Une convention avec la Région Grand Est sur le fonds « DIRIGE » doit être signée pour un montant de 6,7 millions d'euros ;
- ✚ un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Département de la Moselle ;
- ✚ des discussions sont en cours avec la DG MOVE (service Bruxellois de l'Union Européenne attribuant directement des subventions à certaines collectivités) ;
- ✚ la DREAL devrait conventionner en décembre 2019 avec le SMiTU concernant la subvention « 3^{ème} appel à projet » de 10,16 millions d'euros.

- Marketing :

Le SMiTU gère sa communication institutionnelle depuis 2019 ainsi que le marketing de l'offre de transport. Dès que la restructuration du réseau sera validée par les élus, une nouvelle carte du réseau sera à l'étude pour une utilisation pour la rentrée 2020.

- Organisation de l'AOMD :

Le SMiTU prévoit de mettre en adéquation les moyens humains de l'AO avec les objectifs à atteindre. Le projet Citézen nécessitera un apport extérieur de compétence. Un mandataire viendra compléter l'organisation.

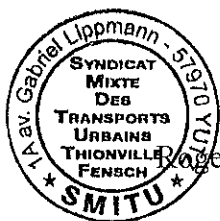
Le ROB constitue une formalité substantielle de la procédure budgétaire destinée à éclairer le vote des élus.

Il n'a pas de caractère décisionnel, mais doit cependant faire l'objet d'une délibération de l'assemblée à transmettre au représentant de l'état.

Le Bureau Syndical en date du 14 octobre 2019 et la commission Finances-Personnel en date du 16 octobre 2019 ont pris acte du R.O.B. pour l'année 2020.

Le Comité Syndical a pris acte du débat.

Pour extrait conforme,
A Yutz, le 24 octobre 2019
Le Président



Roger SCHREIBER

ANNEXE 1

Obligations légales d'une AOMD de plus de 100 000 habitants :

- L'organisation des services réguliers de transport public urbain et non urbain de personnes ;
- Le développement des modes de déplacement terrestres non motorisés et des usages partagés des véhicules terrestres à moteur ;
- Les plans de déplacements urbains ;
- L'élaboration d'outils d'aide aux décisions publiques et privées ayant un impact sur les pratiques de mobilité ;
- La mise en place d'un compte relatif aux déplacements présentant les différentes pratiques de mobilité dans l'agglomération et dans son aire urbaine, les coûts pour l'utilisateur et la collectivité ;
- La mise en place d'un service d'information aux usagers ;
- La mise en place d'un service de conseil en mobilité.

ANNEXE 2

Avantages en nature et temps de travail

- Avantages en nature :

Les agents du SMiTU disposent de prestations auprès du CNAS pour lequel la collectivité cotise annuellement.

- Temps de travail :

Le temps de travail est de 35 heures.

ANNEXE 3

Organigramme

ORGANIGRAMME DU SMITU THIONVILLE FENSCH

